

PA CONSULTING AND INVESTMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 36, rue Jean de la Fontaine - 75016 PARIS
538 319 807 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, à 15 heures au siège social à PARIS, Monsieur Pierre ALBOUY, associé unique et Président de la société PA CONSULTING AND INVESTMENT,

A pris les décisions suivantes :

- nomination d'un Directeur Général,
- nomination des membres du Conseil stratégique,
- délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique Président, nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

- Madame Laure ALBOUY,
née le 8 juillet 1993 à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100),
demeurant à PARIS

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Laure ALBOUY disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Laure ALBOUY aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Laure ALBOUY, ainsi nommée accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Sé rémunération sera fixée ultérieurement. Elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide de nommer en qualité de membres du Comité stratégique de la Société :

- Madame Mathilde ALBOUY, née VOYER, née le 21 septembre 1965 à PARIS (75015),
- Madame Camille JOYEUX, née ALBOUY, le 19 avril 1991 à SAINT GERMAIN EN LAYE (78),
- Madame Laure ALBOUY, le 8 juillet 1993 à SAINT GERMAIN EN LAYE (78),
- Monsieur Sébastien ALBOUY, né le 1^{er} septembre 1995 à POISSY (78).

Initial
SA

DS
CA

DS
LA

Initial Paraphe
[Signature]

Les intéressés déclarent accepter leurs fonctions et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible d'en empêcher l'exercice.

Les membres du Comité stratégique sont nommés pour une durée de 3 ans à compter de ce jour.

Leur mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028, sauf renouvellement ou révocation anticipée.

Les fonctions de membre du Comité stratégique sont exercées moyennant une enveloppe globale de rémunération de 15 000 euros, dont la répartition sera déterminée par le Président en fonction de l'implication et de la participation de chacun des membres aux travaux du Conseil stratégique.

Les frais engagés dans l'intérêt de la Société pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et selon les modalités fixées par le Président.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique,

Pierre ALBOUY

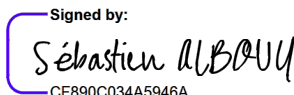
Signé par :

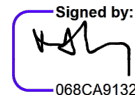
17C6D0E6C0B6451...

« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Comité stratégique

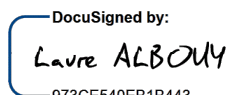
DocuSigned by:

4943A1F4C5FF42F...
Camille JOYEUX

Signed by:

CF890C034A5946A...
Sébastien ALBOUY

Signed by:

068CA913206F4A9...
Mathilde ALBOUY

« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Comité stratégique et de Directeur général »

DocuSigned by:

073CE540EB1B443...
Laure BUIS-ALBOUY